

L'écho du CSE DTSI

L'équipe CGT au CSE DTSI

titulaires :

Sylvie Amisse (DISU)
Géraldine Candida (UPR SE)
Laïla Chatraoui-Mouchrih (DSI)
Rémy Chiménes (DSI)
Joël Conte (DISU)
Noël Dreano (UPR IdF)
Nathalie Gomes (DERS)
Fabrice Lebrun (UPR SO)

suppléants :

Nora Barcham (DIF)
Laurent Bouix (DERS)
Elisabeth Guibert (DESI)
Zakaria Koumi (DERS)
Danièle Le Honsec (DSI)
Arsène Schnell (DISU)

représentant syndical :

Philippe Lafrance (DESI)

Date de parution
10 septembre 2021

Edito : DTSI après-demain ?

Aujourd'hui, l'impact de DTSI demain pour la majorité des salariés se limite à un changement de direction de rattachement, mais quid de l'évolution des activités ? Allons-nous voir en 2022 une multitude de mini réorganisations pour le rapprochement d'équipes, des activités qui s'évaporent vers la sous traitance et une compression des managers de proximité ? La seule réponse de la direction face à cette inquiétude "ce sera aux nouveaux collectifs de trouver une synergie", encore une réponse abstraite.

Des métiers vont changer, d'autres disparaître, certains resteront inchangés. Il y aura donc des impacts sur les parcours professionnels. Comment ça va se passer ?

Les équipes vont se retrouver sur plusieurs sites. Quels impacts futurs (regroupements à venir) ? La direction répond qu'elle laissera aux nouveaux collectifs le choix de leurs espaces de travail.

La CGT n'est pas opposée par principe aux réorganisations. Ce qui compte c'est l'emploi, les conditions de travail, le sens de ce travail.

Les réponses de la direction, évasives au mieux, auront du mal à lever les inquiétudes des salariés et de leurs représentants. Et "DTSI après demain" sera-t-il l'outil de la DTSI pour "DEGAGE 2025" ?.



Activités Sociales et Culturelles DTSI :

Ne vous laissez pas surprendre le temps passe vite !

YOUPI c'est la Rentrée !!!

Vous avez jusqu'au 1^{er} novembre 2021, pour faire votre demande d'**Aide à la Rentrée Scolaire** pour votre enfant scolarisé depuis la maternelle jusqu'à ses études supérieures non rémunérées (âge maximum 25 ans).

Cette année un petit coup de pouce supplémentaire pour les étudiants en niveau supérieur est octroyé.

Les **prestations de Noël** sont ouvertes jusqu'au **30 Septembre 2021**. Après cette date il ne vous sera plus possible de commander votre colis salarié ainsi que le jouet ou bon cadeau pour vos enfants.

Aucun cadeau ne sera attribué par défaut et votre QF doit être renseigné au préalable.

Nous vous rappelons aussi que le report du **Pack Liberté** 2021 sur 2022 n'est pas possible (réglementation URS-SAF).

Il est toujours possible de souscrire à un plan Chèques Vacances avec épargne ou sans épargne ou encore de demander un remboursement sur vos factures vacances, pratiques sportives ou dans le domaine culturel.

ATTENTION

Télétravail ou douches ?

Dans la cadre de la COVID et des instructions gouvernementales les salariés sont invités à reprendre sur site en mode plein régime à partir du 1er septembre mais avec accès au site soumis à validation managériale préalable !!! Une tolérance de 2 jours par semaine de télétravail COVID est quand même consentie vers les salariés ne bénéficiant pas d'un télétravail contractuel, tout cela sous couvert d'équilibre.

Ca y est ! Les maux sont lâchés ! La direction parle d'équilibre et quand on connaît son interprétation de l'équilibre on peut craindre la chute.

Les demandes de télétravail ont explosé, 33 000 depuis le début de la crise dont 11 000 demandes depuis le mois de juin 2021 comprenant 78 % de primo contractants. Evidemment, ces demandes sont majoritairement concentrées sur le lundi, mercredi et vendredi. Alors tout aussi évidemment cela pose le problème de la sous exploitation des locaux les autres jours, de la restauration qui a du mal à s'adapter à ces flux... Face à ce problème la direction se réserve le droit de choisir les journées de télétravail des salariés afin de garantir cet équilibre.

Pour la CGT cela va vouloir dire non plus télétravail choisi mais télétravail imposé. C'est tous ensemble, avec vous, que nous pouvons obliger la direction à

respecter un véritable équilibre de nos demandes de télétravail, notamment, en continuant de demander du recrutement externe.

La CGT a exigé la réouverture des douches pour les salariés se déplaçant à vélo, moyen de transport vanté par la Direction qui est responsable de la santé, de l'hygiène et des conditions de travail.



Dossier Sig HNO en CSE : ça passe et ça casse !

En ne remplaçant pas depuis plusieurs années les départs dans le service Sig HNO (service en lien avec la sauvegarde de la vie humaine sur sollicitation de services de l'état et Services d'Urgence), la direction a programmé la casse de ce service.

Les salariés restants avaient demandé des recrutements pour que cette activité soit maintenue et pérennisée en interne au sein de DTSI en transférant leur savoir et expérience vers de nouvelles recrues. Preuve de leur mécontentement, ils ont même fait grève massivement avec le soutien de la CGT !

Le rapport d'expertise n'a fait que confirmer ce que la CGT avait vu : un dossier bâclé, monté par la direction pour ne donner que sa propre vision et présenté pour répondre à un planning contraint par des objectifs financiers. Malgré les alertes des élus CGT en CSE la direction reste droite dans ses bottes : ce service fermera, quoi qu'il en coûte pour les salariés et les institutionnels, même si la bonne tenue de cette activité est importante pour Orange et son image dans le cadre d'un service public au plus près des populations. Mais qu'importe, seuls les dividendes comptent !



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI d'août 2021

Vous souhaitez nous contacter pour adhérer à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

